



# Certificat



UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE TROYES est certifié pour ses actions de :

- L. 6313-1-1 Actions de formation
- L. 6313-1-3 Validation des acquis par l'expérience
- L. 6313-1-4 Formation par apprentissage

situé à :

12 rue Marie Curie  
10000 Troyes

PRONÉO CERTIFICATION a évalué l'activité de l'organisme UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE TROYES (Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 2110P001410 , SIREN 191010602) et atteste de sa conformité aux:

- Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 du relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle
- Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences
- Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail
- Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation
- Guide de lecture du Référentiel national qualité et le Questions-Réponses publiés sur le site du Ministère du Travail
- Règlement d'usage de la marque française de garantie n°4704889 « Qualiopi » et sa charte d'usage publiés sur le site du Ministère du Travail
- à la procédure de certification PRO RNQ 003 en vigueur sur le site de PRONÉO Certification

Ce certificat est valable\* du 19/01/2026 au 18/01/2029

Date originale du cycle de certification en cours : 19/01/2026

Certificat n° F2248-1-R1 (\*sous réserve d'une surveillance entre le 14ème et 22ème mois du cycle de 3 ans)

Le 23/12/2025  
Président de PRONEO CERTIFICATION  
Yves PARIOT



Accréditation N°0615  
Portée disponible sur le  
site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



Certificat n° F2248-1-R1

Liste des sites intégrés dans le périmètre de certification Qualiopi :

**UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE TROYES (site de réalisation)**

12 rue Marie Curie, 10000 Troyes

**UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE TROYES - NOGENT**

Pôle Technologique de Sud Champagne - Bâtiment B , 26 rue Lavoisier, 52800 Nogent

